



## L'EACPA et la LiFA organisent les Championnats Régionaux de cross-country Ile de France - zone Ouest



**Dimanche 27 janvier 2013**  
**Base de loisirs de Cergy Neuville (les Etangs)**



## **CROSS 27 JANVIER 2013**

### **HORAIRES**

#### **Championnats Régionaux de cross-country Ile de France - zone Ouest**

<b>Minimes Filles:</b>	<b>2332m</b>	<b>10h45</b>
<b>Minimes Garçons:</b>	<b>3313m</b>	<b>11h05</b>
<b>Cadettes &amp; Juniors F:</b>	<b>3313m</b>	<b>11h25</b>
<b>Cross court femmes:</b>	<b>3313m</b>	<b>11h45</b>
<b>Cross court Hommes:</b>	<b>3784m</b>	<b>12h10</b>
<b>Cadets :</b>	<b>3784m</b>	<b>12h30</b>
<b>Juniors Hommes :</b>	<b>4765m</b>	<b>13h00</b>
<b>Femmes (Espoirs, SEF &amp; VF):</b>	<b>6270m</b>	<b>13h30</b>
<b>Vétérans Hommes :</b>	<b>9751m</b>	<b>14h10</b>
<b>Hommes (Espoirs, SH) :</b>	<b>9751m</b>	<b>15h00</b>







## PARCOURS

Départ : Ligne de départ-A: 270 m

Petite Boucle : Boucle de 1452m : A-B-C-D-A-

Moyenne Boucle : Boucle de 2433m : A-B-E-F-E-B-C-D-A-

Grande Boucle: Boucle de 2957m : A-B-E-F-G-F-E-B-C-D-A-

Arrivée : B-C-D- ligne arrivée: 610m



Buvette, hébergement et restauration possibles sur place. Parkings à proximité

## **REGLEMENTS DES CHAMPIONNATS REGIONAUX DE CROSS**

### **1.2 - Qualifications par équipes**

Il n'y a pas de qualification par équipes pour les championnats régionaux.

### **Article 2 - Demandes de repêchage**

Dans tous les cas suivants, il sera nécessaire d'utiliser un formulaire de demande de repêchage (remplir un formulaire par athlète ou par équipe). Ces demandes sont à déposer le jour des championnats départementaux auprès du responsable départemental ou à envoyer à la LIFA au plus tard le mardi 15 janvier 2013 à 15h00. Les demandes de repêchage sont gratuites, sauf celles reçues après la date limite étant considérées comme des engagements tardifs.

#### **2.1 - Demandes de repêchage par équipe**

Dans l'optique des qualifications par équipes pour les championnats d'Ile de France, les clubs ayant 4 ou 5 athlètes qualifiés individuels à l'issue des championnats départementaux peuvent demander le repêchage de 1 à 2 athlètes. Cette mesure ne s'applique pas aux clubs ayant 6 athlètes ou plus de qualifiés car ils ont déjà le nombre d'athlètes suffisant pour former une équipe.

Note : sur le formulaire, dans le cadre "équipe" indiquer uniquement le nom des athlètes supplémentaires ; dans le cadre "motif de la demande" indiquer « *complément équipe* ».

#### **2.2 - Demandes de repêchage à titre individuel**

Toute demande de repêchage devra être justifiée. Cela signifie qu'il est nécessaire d'indiquer le niveau sportif de l'athlète et la raison de son absence aux championnats départementaux. Dans le cas d'une absence pour motif « maladie », un certificat médical devra accompagner la demande.

Les demandes sans aucun motif indiqué ne seront pas examinées par la commission de qualification.

#### **2.3 - Athlètes classés N4 ou en catégorie supérieure**

Conformément à la réglementation fédérale, les athlètes classés en 2012 en catégories nationales et internationales sur une distance de 1500m ou plus, seront qualifiés d'office pour les championnats régionaux.

#### **2.4 - Athlètes participants aux championnats de France UNSS ou UGSEL**

Ces athlètes ne sont pas obligés de participer aux championnats départementaux de cross country. Ils peuvent demander directement un repêchage pour les championnats régionaux s'ils figurent dans le classement d'arrivée des championnats cités ci-dessus.

### **Article 3 - Demandes de changement cross court – cross long**

**3.1** - Toute demande de changement pour un (ou une) athlète qualifié(e) sur cross court qui souhaite participer à titre individuel au cross long lors des championnats régionaux (et vice versa pour un passage du cross long au cross court) sera considérée comme étant une demande de qualification exceptionnelle. La ligue prélèvera 50 € sur le compte du club si l'athlète ne se classe pas dans les 50 premiers arrivant des championnats régionaux.

**3.2** - Les athlètes ayant participé à la fois au cross court et au cross long lorsque les dates le permettent devront choisir la course dans laquelle ils participeront

### **Article 4 - Modalités de qualification**

Les Comités Départementaux communiqueront à la LIFA pour le lundi 14 janvier 2012 avant 12h00, leurs résultats traités sous Logica Cross-Route, en envoyant le fichier.nxtr par email à [hatem.benayed@athleif.org](mailto:hatem.benayed@athleif.org).

La liste des qualifiés sera arrêtée, à l'issue des championnats départementaux, par la CRCHS Lifa lors de la réunion de qualification du mardi 15 janvier 2013. Elle sera mise en ligne sur le site internet <http://lifa.athle.org> à partir du vendredi 18 janvier 2013.

### 5.1 – Classement par équipes :

Il n'y aura pas d'équipe constituée au départ.

Un club aura une équipe classée chaque fois que son nombre d'arrivants atteindra 4 pour toutes les catégories. Une équipe seconde pourra être éventuellement classée, mais le décompte ne commencera qu'après le passage de 2 autres athlètes.

### 5.2 – Classements individuels :

Sont considérés comme participant à titre individuel :

- les athlètes dont le club n'est pas classé par équipe
- les athlètes dont le club a une ou deux équipes classées mais qui ne figurent pas dans le classement de cette (ou ces) équipe(s).

### Article 6

Athlètes Mutés ou Etrangers ayant moins d'un an d'ancienneté au club : 1 par équipe pour chaque épreuve (règle 302.4 du règlement des compétitions nationales).

### Article 7 - Retrait des dossards

7.1 - Le jour des championnats, chaque responsable de club doit retirer l'enveloppe contenant l'ensemble des dossards pour son club. Pour chaque course, les dossards non utilisés devront être restitués.

7.2 - Les dossards sont affectés à une course précise et ne peuvent être utilisés dans une autre course sous peine de disqualification.

### RAPPEL

Dans les cross courts seuls les athlètes des catégories espoirs, seniors et vétérans sont autorisés à participer.

---

## QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS D'ILE DE France DE CROSS

### 1.1 - A titre individuel

Sont qualifiés les athlètes classés aux championnats régionaux selon les critères suivants :

- les athlètes dont le club n'a pas d'équipe qualifiée
- les athlètes dont le club a une équipe qualifiée mais qui ne figurent pas dans le classement de cette équipe.

Nombre d'équipes qualifiées de qualifiés:

Catégorie	Ouest
CCM	54
ELITE H	66
VEM	65
ELITE F	63

Mode de calcul :

- Le nombre d'individuels qualifiés par zone est calculé en augmentant de 10 unités le nombre d'athlètes de chaque zone ayant terminé dans les 100 premiers de la course des championnats d'Ile-de-France de la saison précédente.

- Pour la catégorie Elite Femmes, le nombre d'individuelles qualifiées par zone est calculé en augmentant de 10 unités le nombre d'athlètes de chaque zone classées dans les 100 premières des catégories seniors et vétérans confondues des championnats d'Ile-de-France de l'année précédente.

- Pour la catégorie Elite Hommes, le nombre d'individuels qualifiés par zone est calculé en augmentant de 10 unités le nombre d'athlètes de chaque zone classés dans les 100 premiers seniors des championnats d'Ile-de-France de l'année précédente.

Dans toutes les autres catégories, tous les athlètes classés aux Championnats Régionaux seront qualifiés

## 1.2 - Par équipes

Nombre d'équipes qualifiées :

Catégorie	Ouest
CCM	9
ELITE H	13
VEM	11
ELITE F	12

Mode de calcul :

Le nombre d'équipes qualifiées par zone est calculé en augmentant de 3 unités le nombre d'équipes de chaque zone ayant terminé dans les 15 premières des championnats d'Ile-de-France de l'année précédente.

Dans toutes les autres catégories, les équipes classées aux Championnats Régionaux seront qualifiées.

## 1.3 - Règles de qualifications :

Pour chaque course,

**1.3.1** - Un club ne pourra qualifier qu'une seule équipe pour les championnats d'Ile de France.

**1.3.2** - Si un club a 4 athlètes qualifiés individuels dans la plage :

Des qualifiés individuels SEM pour la course Elites hommes,

Des qualifiées individuelles SEF-VEF pour la course Elites femmes,

Des qualifiés individuels généraux pour les courses CCM et VEM,

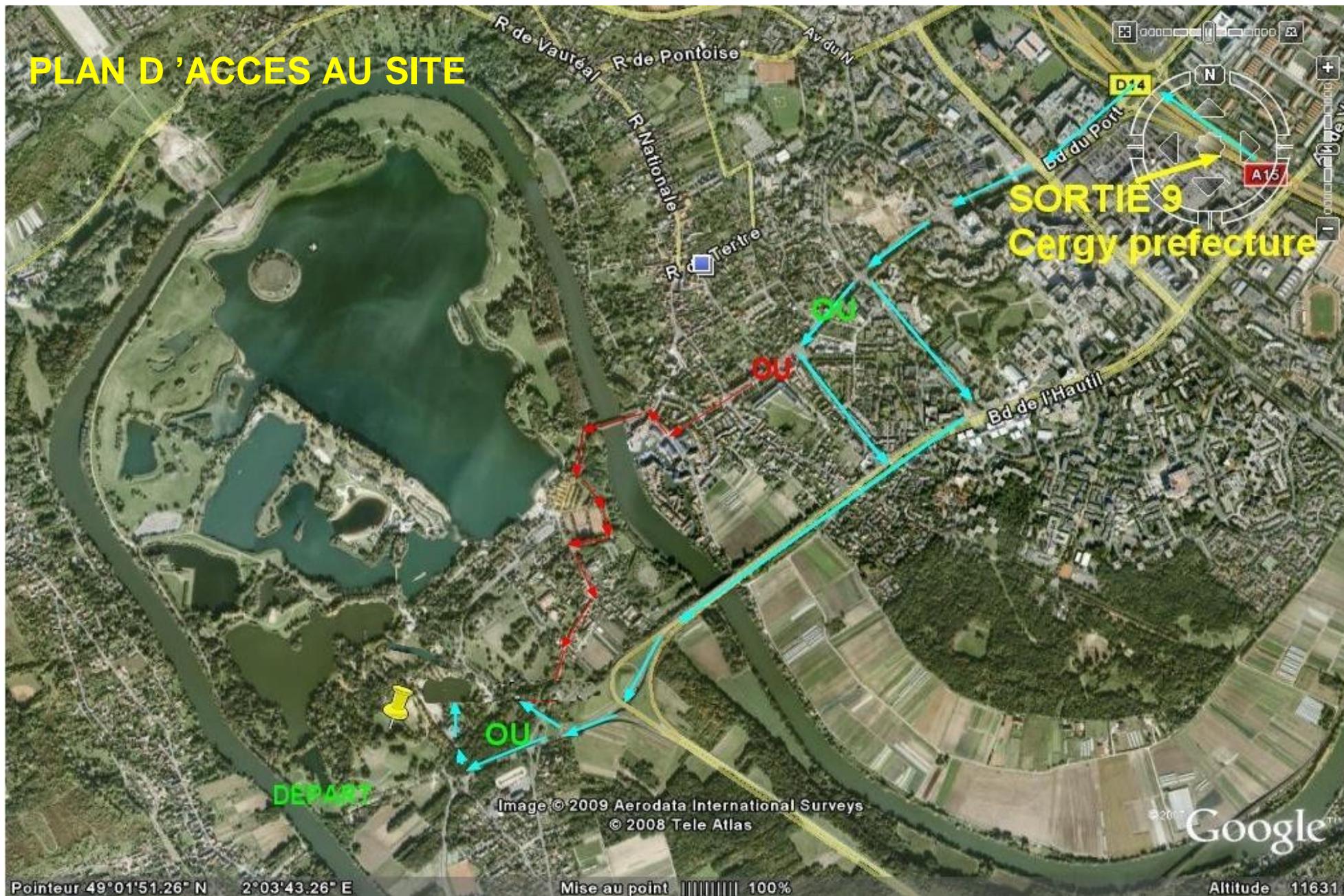
Alors son équipe sera automatiquement qualifiée.

**1.3.3** - Si un club totalise un nombre de points inférieur à une équipe qualifiée en application de la règle 1.3.2, il sera également retenu, même si tous ses coureurs ne sont pas qualifiés individuellement.

## 1.4 – Composition d'équipes :

Ces dossiers seront distribués lors des championnats régionaux. Ils devront être remplis le jour de ces championnats, remis au responsable CRCHS ou transmis à la ligue avant le mardi 29 janvier à 12h00.

# PLAN D'ACCES AU SITE



Pointeur 49°01'51.26" N 2°03'43.26" E

Mise au point 100%

Altitude 11631 f



Par transport en commun : RER A, arrêt Cergy Préfecture puis Bus.

• Par la route,

*de Paris : Autoroute A15, sortie n°9, direction Cergy, puis suivre le fléchage Base de Loisirs*

*de St Germain : N184 de St Germain à Conflans Ste Honorine. Passer le pont de la Seine, au carrefour, face RENAULT prendre à Gauche puis suivre le fléchage Base de Loisirs.*

